

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

Demandeur : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Référence : SCGM-11, Document 5, page 34 de 143, lignes 22-23 :

Préambule :

« Nous proposons la modification suivante à l'article 2.3 « Transposition des volumes » afin de tenir compte de la livraison non uniforme du gaz naturel : »

page 35 de 143, lignes 3-4 :

« ... ou qui sont engagés auprès du distributeur dans une entente de fourniture à prix fixe approvisionnée par un fournisseur spécifique, ... »

Question :

9 A) Veuillez indiquer en quoi le service du distributeur à prix fixe diffère du service du distributeur à prix variable en ce qui concerne la non uniformité des livraisons et le traitement de l'équilibrage.

Réponse :

9 A) Les achats quotidiens de gaz effectués par le distributeur auprès d'un fournisseur spécifique afin d'approvisionner un client à prix fixe sont ajustés en fonction de la consommation de ce client (ou du groupe de clients). Dans ce cas, le V.J.C. sera fixé en début de période afin de permettre un approvisionnement complet via une livraison uniforme. Ce V.J.C. sera ajusté seulement si la consommation du client change sensiblement et que le déséquilibre de fin de période s'annonce au-delà des balises permises.

Une variation dans le niveau des livraisons effectuées pour desservir un client en service de fourniture à prix fixe aura pour conséquence d'affecter le besoin en outils d'équilibrage et, subséquemment, les coûts encourus par le distributeur pour l'acquisition de ces outils. Il est donc important que le calcul du taux d'équilibrage soit effectué à partir du profil de consommation transposé comme il l'est pour les clients en achats directs.

Rappelons ici, que les clients du tarif D₁ qui utilisent le service de fourniture à prix fixe, se verront facturer le service d'équilibrage selon un taux moyen calculé en fonction du

profil de consommation de l'ensemble des clients de ce tarif et à ce service de fourniture.